

La Suisse et l'e-ID

Daniel Mendes, Nisa Azizi, Maxime Gutknecht

Etudiant-e-s en ingénierie des médias, 1^{ère} année, HEIG-VD

Après le refus à 64% d'un e-ID (electronic identification ou identification électronique) étatique et général par les Suisses en mars 2021, de nombreuses questions se posent sur cette solution que beaucoup de pays ont déjà adoptée, et ce, pour la plupart, depuis quelques années déjà. La Suisse, souvent critiquée pour son retard numérique, disposerait néanmoins des moyens nécessaires à la mise en place de cette identification qui, de manière générale, pourrait rendre de nombreux services.

I. QU'EST-CE QUE L'E-ID ?

L'e-ID est une preuve d'identité numérique, doublée d'une méthode d'identification offrant une connexion sécurisée. Il est différent de l'identifiant de connexion qui est un simple login avec un identifiant et un mot de passe. L'e-ID permet de donner une identité à la personne qui l'utilise en étant répertoriée dans le monde réel. [1]

L'e-ID peut donc donner accès à des services proposés par l'État, ou des entreprises privées demandant une preuve de l'identité des clients, comme les banques. Il peut aussi servir comme signature électronique, équivalente à la signature manuscrite dans les documents officiels et, par conséquent, valable juridiquement. [2]

II. UTILISATION DANS LE MONDE

En 2014, nos voisins européens ont mis en place le règlement eIDAS (*Electronic IDentification Authentication trust Services*) qui implémente la signature électronique ainsi que la reconnaissance mutuelle des e-ID pour identifier et authentifier les citoyens et entreprises des 28 pays membres. Une mise à jour du règlement a également été proposée en juin 2021 pour "Proposer une identité numérique fiable et sécurisée pour tous les Européens", car le règlement actuel n'oblige pas les États membres à proposer une solution, ni à prendre en charge celles des autres pays membres. La proposition viendrait résoudre ces problèmes et prendrait la forme d'une application mobile. [3]

Un des premiers systèmes à avoir été déployé est la puce implémentée dans une carte d'identité qui fonctionne conjointement avec un lecteur de carte à puce pouvant se connecter à un ordinateur. Ce système est utilisé, entre autres, en Estonie, en Belgique et au Portugal [4]. Ses désavantages sont le déploiement de millions de nouvelles cartes d'identité pouvant prendre des années et le fait qu'il ne fonctionne pas avec les smartphones, car le lecteur n'est pas portable. C'est pour cette raison que d'autres alternatives basées sur des applications mobiles ont vu le jour, augmentant l'efficacité du déploiement et garantissant une simplicité d'utilisation.

Pour mettre en place l'e-ID, les pays ont opté pour des solutions étatiques, privées, ou un partenariat privé-public. Les pays scandinaves ont, par exemple, choisi un partenariat avec les institutions bancaires qui se chargent de vérifier l'identité des citoyens. Grâce à une application mobile appelée "BankID", la personne vient scanner la puce NFC contenue dans sa carte d'identité ou son passeport, puis se connecte avec son compte en banque. Ceci permet de prouver l'identité de la personne, puisqu'elle a été vérifiée lors de la création de son compte en banque. Cette application est utilisée par 80% de la population âgée de 15 à 67 ans. [5] Grâce à ce système, plus de lecteurs de cartes à devoir acheter par les citoyens et une utilisation portable améliorée.

Les principaux services proposés sont répartis en deux grandes catégories: les publics et les privés. Dans la première catégorie, l'e-ID donne accès à des prestations dans les secteurs administratifs (voter en ligne, avoir accès à son permis de conduire ou payer ses impôts), de l'éducation (stocker ses diplômes, son CV ou ses fiches de salaire) et la santé (accéder à son dossier médical ou à son carnet de vaccination). Les services privés comprennent, entre autres, les domaines bancaires (ouvrir un compte, faire un emprunt ou demander un prêt hypothécaire), des assurances (souscrire un contrat ou consulter l'historique des sinistres) et du voyage (stocker ses billets d'avion). [6]

III. ET LA SUISSE DANS TOUT ÇA ?

L'e-ID étatique n'ayant pas été accepté, les cantons sont libres quant au choix de la solution d'identification électronique. Certains d'entre eux ont mis en place leur propre système, comme Vaud avec son MIE (Moyen d'Identification Électronique), Genève avec GenèveID, ou encore Zoug et Schaffhouse. [7][8] D'autres, Saint-Gall, Valais et Grisons sont clients de SwissID, une solution créée par plusieurs entreprises, dont La Poste et les CFF, et qui est, sans doute, la plus connue. [9]

Comme les systèmes, les services proposés dépendent du canton. Vaud, par exemple, offre des prestations relatives à la cyberadministration, allant de la demande de remplacement de permis de conduire à l'inscription en école de maturité post-CFC. Il est important de mentionner qu'une certaine uniformisation entre cinq cantons et concernant le domaine de la santé a pu voir le jour en 2018 avec la constitution de l'association CARA. Une alliance, comprenant le canton de Vaud, Genève, Fribourg, Valais et Jura, dont le but est d'offrir plusieurs types de services de santé numérique. Pour l'instant, le seul mis à disposition est le DEP (Dossier Électronique du Patient). Il sert à ce que toutes les données médicales soient disponibles au même endroit et accessibles par le patient et les

professionnels autorisés en cas de traitement. Il faut disposer d'un e-ID fourni par son canton pour utiliser CARA. [10]

Pour l'instant, le nombre exact d'utilisateurs d'identification électronique n'est pas connu, mais la méthode d'inscription laisse penser qu'elle pourrait ralentir l'augmentation de ceux-ci. En effet, pour donner l'exemple du canton de Vaud, il faut s'inscrire en ligne, puis prendre rendez-vous pour se rendre à un de leurs guichets afin de vérifier son identité, ce qui pourrait être un frein pour la majorité.

IV. À L'AVENIR

La principale raison qui a poussé les Suisses à voter "non" en mars 2021 était la privatisation de la gestion de l'e-ID. En effet, l'implication d'entreprises privées a été l'argument le plus utilisé par les opposants.[11] Pourtant, il n'y a aucun doute sur le fait que la mise en place d'un e-ID étatique faciliterait certains échanges de la population avec le gouvernement et les entreprises nécessitant une vérification de l'identité. La vaccination contre le virus du COVID-19 et l'établissement de *pass* vaccinaux ont d'ailleurs été un moyen d'illustrer certaines possibilités offertes par la numérisation.

Le 17 décembre 2021, le Conseil Fédéral a jeté les bases du projet de futur e-ID étatique. Lors d'une consultation publique menée de septembre à octobre de la même année, la soixantaine d'avis reçus ont exprimé leurs préférences pour une identification électronique uniformisée. En se basant sur le résultat de la consultation, l'État prévoit de fournir l'infrastructure centrale dans laquelle l'e-ID fonctionnerait. Les services publics pourraient également y avoir accès pour la production de preuves digitales. En ce qui concerne la sécurité des données, le Conseil Fédéral affirme qu'elle sera assurée par le système lui-même. Une mise en consultation du projet de loi est envisagée d'ici à l'été 2022. [12]

V. RÉFÉRENCES

- [1] Département fédéral de justice. Identité électronique : la loi sur l'e-ID. [en ligne]. [Consulté le 31 mars 2022]. Disponible à l'adresse: <https://heig.ch/zrN1M>
- [2] Enfin une identification électronique reconnue par l'Etat. *L'Association suisse des banquiers*. [en ligne]. [Consulté le 31 mars 2022]. Disponible à l'adresse: <https://heig.ch/RAVBA>
- [3] La Commission propose une identité numérique fiable et sécurisée pour tous les Européens. [en ligne]. [Consulté le 17 mars 2022]. Disponible à l'adresse: <https://heig.ch/gdrx4>
- [4] Electronic identification [en ligne]. [Consulté le 07 juin 2022]. Disponible à l'adresse: <https://heig.ch/9pD9e>
- [5] Share of population with a BankID in Sweden in 2020 [en ligne]. [Consulté le 17 mars 2022]. Disponible à l'adresse: <https://heig.ch/V75M7>
- [6] Digital identity. Your key to unlock the digital transformation [en ligne] [Consulté le 17 mars 2022]. Disponible à l'adresse: <https://heig.ch/Geykp>

- [7] Demander un moyen d'identification électronique et l'accès au portail sécurisé | VD.CH. [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2022]. Disponible à l'adresse: <https://heig.ch/M6XG0>
- [8] Mon identité numérique GenèveID. *ge.ch*. [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.ge.ch/node/26373>
- [9] Home | SwissID. [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.swissid.ch/fr/>
- [10] CARA, www cara ch, Association. [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2022]. Disponible à l'adresse: <https://heig.ch/npmMp>
- [11] Le projet d'identité électronique (e-ID) a été balayé par le peuple suisse. *rts.ch*. [en ligne]. 7 mars 2021. [Consulté le 18 avril 2022]. Disponible à l'adresse: <https://heig.ch/zn4qm>
- [12] Décision de principe du Conseil fédéral sur l'e-ID. [en ligne]. [Consulté le 30 mars 2022]. Disponible à l'adresse : <https://heig.ch/SRXkO>